



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

En exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 5

Absents : 2

Date de la convocation :

24/09/2025

Président de séance :

Michel BERTHET

Secrétaire de séance :

Céline CARREIRO

Rapporteur : Michel BERTHET

N° interne de l'acte : 2025-34

Lundi 29 septembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET.

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Patrice PERNOT, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT (donne pouvoir à : Christèle DUMONT-PLATEL), Ludovic MORAND (donne pouvoir à : Julien STOYE), Jean-Luc PAQUELIER (donne pouvoir à : Michel BERTHET), Coralie SANGOY-LUTAUD (donne pouvoir à : Fabienne FARGEOT-MENEZES), Anne-Sophie MANIGAND (donne pouvoir à : Nathalie DUMORD)

Membres Absents :

Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Pierre SIGNORET

Objet: Modification des commissions municipales à la suite d'une démission

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral aux articles L.270 et L.2121-4 ;

Vu la délibération D2024-23 du 12 avril 2024 de désignation des membres des commissions ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, adopté par délibération D2024-33 du 27 mai 2024, notamment l'article 6 "commissions municipales" et l'article 17 "le vote" ;

Vu la délibération D2024-118 du 16 décembre 2024 de modifications à la composition des commissions « Relations associations » et « Urbanisme, cadre de vie, agriculture ».

Considérant la démission de monsieur Cyril BOUCHY de son poste de conseiller municipal en date du 07 juillet 2025 ;

Considérant que madame Anne-Sophie MANIGAND, première candidate non élue figurant sur la liste « Crêches nous rassemble » lors des dernières élections municipales, a accepté de siéger en qualité de conseillère municipale de la commune de Crêches-sur-Saône ;

Considérant que Mme MANIGAND a accepté de siéger aux commissions occupées par son prédécesseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

• **De modifier** les commissions suivantes par la candidature de Mme Anne-Sophie MANIGAND, après appel de la candidate, et avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret :

- Commission bâtiment / voirie / assainissement / Éclairage public
- Commission relations associations
- Commission sport
- Commission tourisme et base de loisirs
- Commission urbanisme / cadre de vie / agriculture

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 071-217101500-20250929-202534-DE



- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Céline CARREIRO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Carreiro'.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le
présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

